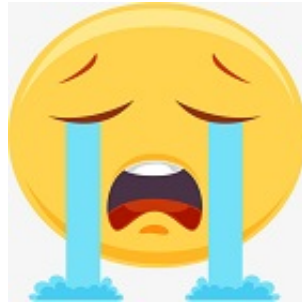


Paie du mois de décembre : attention à la très mauvaise surprise



Toute la filière administrative est assujettie au système RIFSEEP depuis janvier 2018 et a reçu un [courrier](#) à domicile de la DRH daté de novembre rappelant les modalités pratiques du paiement d'un éventuel CIA (complément indemnitaire annuel).

Le montant total des primes de fonctions et de résultats (ex PFR), excepté le montant de l'ex prime départementale (pour les collègues au cadencement annuel en février de chaque année qui a été maintenu pour les agents qui en bénéficiaient avant 2014), a été totalement mensualisé en 2018. En conséquence, pas de fiche de paie du mois de décembre comportant un montant très sympathique et bien agréable au moment des fêtes de fin d'année.

Pour la majorité des agents « un petit coup de pouce sera visible » et pour certains rien. Une certitude cependant, le CIA ne peut être négatif, mais simplement nul.

Pour 2019, 75% de ce tout petit montant sera mensualisé et se rajoutera au montant de l'IFSE que vous percevez tous les mois (code IFM sur les feuilles de paie) et les 25% restants seront versés en décembre 2019 avec un éventuel CIA. 75% de ce montant total sera mensualisé sur 2020 et les 25% restants seront versés en décembre 2020 avec un éventuel CIA et ainsi de suite.

Rappelons que le CIA n'est pas une prime de fin d'année exceptionnelle (si la Mairie de Paris en versait, nous serions au courant), il est soumis à l'impôt sur le revenu. Quelle que soit la situation, la mesure d'exonération décidée par le gouvernement exclut les fonctionnaires de son champ d'application.